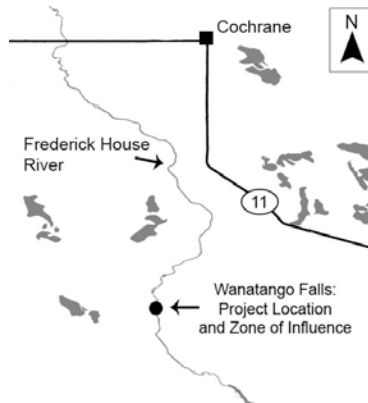


# Avis d'achèvement

## Projet hydroélectrique Wanatango Falls – Rivière Frederick House



Xeneca Power Development Inc. (Xeneca) propose la construction d'une centrale hydroélectrique modifiée au fil de l'eau (Wanatango Falls GS), dont la capacité totale installée est de 4,67 MW. Le projet sera situé dans le Canton Mann sur la rivière Frederick House, à environ 26 km au nord-ouest d'Iroquois Falls et 22 km au sud de Cochrane. Un rapport environnemental a été rédigé en vertu de l'*Évaluation environnementale de portée générale pour des projets d'aménagement hydroélectrique* et de l'*Évaluation environnementale de portée générale relative à des projets d'intendance de ressources et de développement d'installations du MRN*, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*. Wanatango Falls GS est un projet sur un aménagement fluvial géré, conformément à l'évaluation environnementale de portée générale. Ce rapport environnemental a été rédigé et révisé dans le cadre d'un processus cohérent avec les deux évaluations environnementales de portée générale et la LCEE. Le rapport environnemental conclut qu'il n'y a aucune conséquence négative suite à l'application des mesures d'atténuation et de gestion adaptative.

Le rapport environnemental sera disponible pour fins de consultation du 30 septembre 2011 jusqu'au 4 novembre 2011. Xeneca doit recevoir tous les commentaires par écrit concernant le projet proposé et/ou le rapport environnemental au plus tard le 4 novembre 2011.

Le rapport environnemental peut être consulté au [www.xeneca.com](http://www.xeneca.com).

Une copie papier est disponible dans les lieux publics suivants :

**Hôtel de ville**  
171 avenue 4<sup>th</sup>  
Cochrane, ON P0L 1C0  
705-272-4361

**Bibliothèque municipale**  
178 avenue 4<sup>th</sup>  
Cochrane, ON P0L 1C0  
705-272-4178

Tous les commentaires et toute la correspondance doivent être expédiés à :

**Vanesa Enskaitis**  
**Coordonnatrice des affaires publiques**  
**Xeneca Power Development Inc.**  
**Tél. : 416-590-9362 poste 3078**  
**Courriel : [venskaitis@xeneca.com](mailto:venskaitis@xeneca.com)**

En vertu du processus énoncé dans l'évaluation environnementale de portée générale, les parties intéressées doivent d'abord régler tous les problèmes en suspens avec le promoteur du projet durant la période de consultation. Dans l'éventualité où les problèmes ne peuvent être réglés, la partie intéressée peut soumettre une demande écrite au ministère de l'Environnement à l'adresse indiquée ci-dessous afin de soumettre une demande d'arrêt de la partie II de la Loi sur l'évaluation environnementale. Une copie de la demande d'arrêt de la partie II peut également être expédiée à Xeneca à l'adresse ci-dessous.

**Minister of the Environment**  
**12th Floor, 135 St. Clair Avenue West**  
**Toronto, ON M4V 1P5**

Les demandes d'arrêt de la partie II doivent être soumises conformément aux dispositions énoncées dans l'évaluation environnementale de portée générale, et doivent être reçues par le ministère de l'Environnement et Xeneca au plus tard le 4 novembre 2011.

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'évaluation environnementale*, à moins d'indications contraires dans la soumission, tous renseignements personnels tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le lieu indiqués dans une soumission feront partie des registres publics à cet égard, et seront divulgués à quiconque en fait la demande.



5255 Yonge St., Suite 1200, North York, ON M2N 6P4  
tel 416-590-9362 fax 416-590-9955  
[www.xeneca.com](http://www.xeneca.com)